

# EC 114 Numérique : usages et déontologie

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 1.0
- > Nombre d'heures : 9.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Service universitaire de la formation des maîtres
- > Code ELP : 4M7PENUM

## Présentation

---

L'enseignant acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale.

Maîtriser les savoirs à et pour enseigner : connaître le contexte institutionnel et professionnel.

Connaître les fondements éthiques du métier. Culture commune.

Numérique : usages et déontologie

## Objectifs

---

- former les étudiants aux usages éthiques et responsables du numérique par l'enseignant et par les élèves ;

- développer les compétences numériques initiales et usuelles transversales des étudiants et les réinvestir dans le cadre de l'environnement professionnel du professeur des écoles.

- La place du numérique dans la société : les pratiques numériques des jeunes et les compétences numériques du cadre de référence de compétences numériques (CRCN) ;

- Les aspects juridiques et éthiques du numérique traités à partir de thématiques suivantes : *vie privée et données personnelles (RGPD), droit à l'image, droit d'auteur, droit d'accès, durée de validité, responsabilité et communication* ;

- Le numérique en milieu scolaire : *l'approche socio-historique de l'utilisation du numérique à l'école, le numérique au service de l'enseignement à l'école primaire et les compétences numériques de l'enseignant.*

## Évaluation

---

1<sup>ère</sup> session : Contrôle continu

2<sup>nde</sup> session : Épreuve terminale en temps limité

## Compétences visées

---

CC9. Intégrer des éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier.

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

CC1. Faire partager les valeurs de la République.

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves.

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.